



Expliquez moi... Le Marais communal

LAIROUX



LAIROUX

Mot d'accueil



Bienvenue

M. Cédric GUINAUDEAU,
Maire de Lairoux



LAIROUX

Mot d'accueil



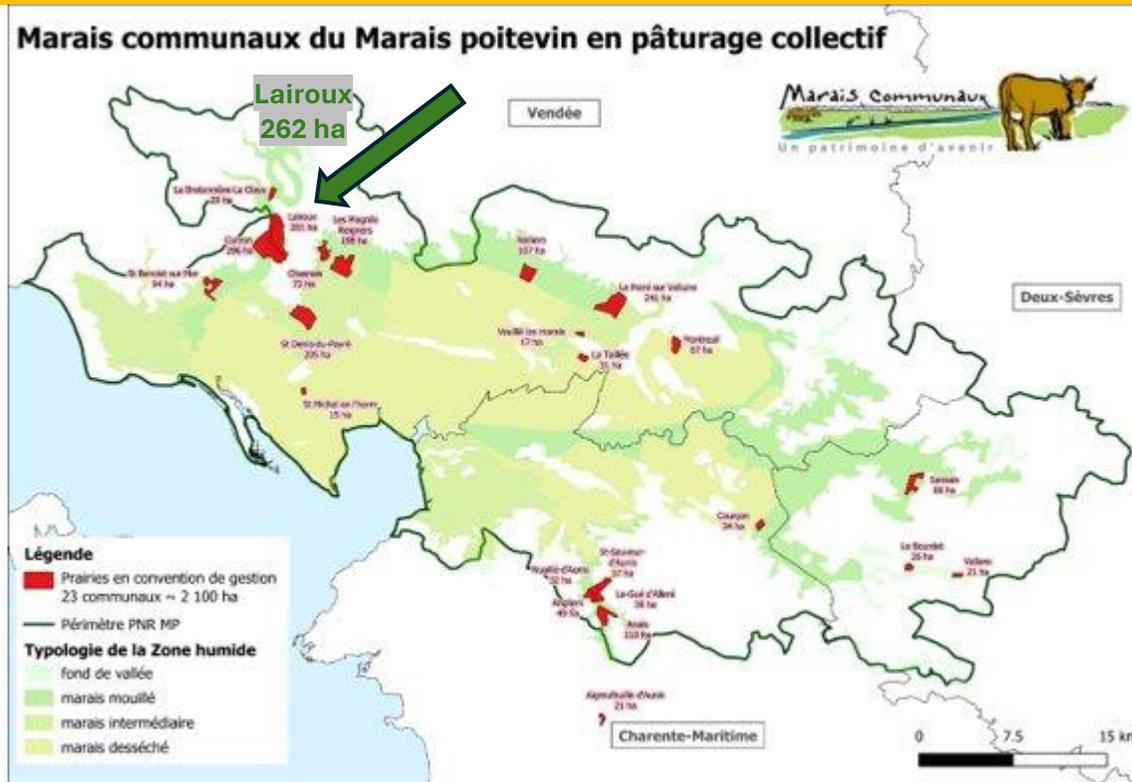
Bienvenue

M. Pierre CHABOT,
1^{er} adjoint au Maire de Lairoux
En charge du Marais communal





C'est quoi un marais communal ?



A Lairoux, le communal est la propriété indivisible des habitants. Il est sous gestion communale.

Les marais communaux sont des prairies naturelles inondables, gérées en pâturage collectif et plurispécifique.

Le communal de Lairoux fait parti d'un réseau animé par le parc naturel régional du marais Poitevin (PNR). Le PNR agit aux côtés des communes, des éleveurs, des associations..

Le saviez vous?
Le marais à évoluer avec le temps et l'Histoire. Abbayes, Révolution Française, modernisation de l'agriculture, etc...

Le marais, un milieu au relief
particulier.





Quel est le but premier du marais ?



Le saviez vous?

La topographie du marais communal est liée à la présence passée de la mer

Le caractère inondable contribue fortement à la richesse biologique et écologique de la prairie. Ces espaces présentent des intérêts multiples pour la nature et pour l'homme : ils contribuent à assurer l'équilibre hydraulique du Marais poitevin (zone d'expansion des crues, délestage, soutien d'étiage via le Lay,...), ont un rôle de décantation et d'épuration des eaux, favorisent la biodiversité et préservent les paysages.



Un milieu propice à la biodiversité.



les communaux jouent deux rôles primordiaux ; un rôle de remise (ou refuge, repos) et d'alimentation pour les oiseaux migrateurs et hivernants et un rôle de reproduction pour les espèces nicheuses.

Le saviez vous?
En 2021, le marais de Lairoux accueillait 2% de la population mondiale des barges à queues noires



Le saviez vous?

Le parc naturel régional du marais poitevin compte 23 marais communaux pour une superficie de 2 146Ha

une zone humide sous gouvernance partagée

LAIROUX



Le PNR



Il restaure les milieux naturels, sensibilise les acteurs du territoire. Il est acteur des programme d'étude. Il est expert et conseil. C'est un acteur prospectif



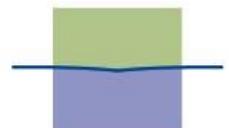
Le syndicat mixte de la vallée du Lay (GEMAPI)

Il gère les milieux aquatiques et les ouvrages de protection contre les inondations. La communauté de commune lui délègue ses compétences. C'est un syndicat « Gémapien ».



L'établissement public du marais poitevin EPMP

Il coordonne la gestion de l'eau et de la biodiversité sur le Marais poitevin et sur les bassins versants qui l'alimentent, soit un périmètre d'intervention total de 639 000 ha.



Établissement public du Marais poitevin

Un partenariat entre la commune et l'association Les Rouches

La commune, en tant que gestionnaire et décisionnaire, travaille en collaboration avec Les Rouches pour la promotion et la protection du marais. C'est un collectif engagé sous forme associative.

🌿 **Créée en 1988 à Lairoux, L'association Les Rouches agit autour de trois grands objectifs :**

- ✅ Défendre l'exploitation des marais communaux en pâturage extensif et en prairie humide 🌱
- ✅ Valoriser le marais sous ses aspects biologiques, cynégétiques, piscicoles, culturels et touristiques 🦆
- ✅ Accompagner la commune dans la gestion durable du marais 🏠🎯

Quelques exemples des actions concrètes sur le terrain: 🐦

- ✅ Organisation de sorties ornithologiques et botaniques
- ✅ mise en place d'un exclos pour la nidification
- ✅ Accueil pédagogique et sensibilisation auprès des écoles 🌿
- ✅ Arrachage de la jussie 🚜
- 👉 Animation de l'ouverture du marais



Une richesse reconnue !



Ramsar,
le réseau mondial
des zones humides

Demain, un label d'exception pour
le **MARAIS POITEVIN**



pnr.marais-poitevin.fr



le communal, des enjeux écologiques et économiques



Depuis la fin des années 80, le communal est soumis à des droits de pacage. Environ 400 bovins et 50 équins rejoignent la prairie de la mi avril jusqu'à la fin décembre.

On appelle l'ouverture, le « Touché » du marais.

Un site sous gestion communale

Préparation & entretien

- ✓ Réparation des clôtures & installation des exclos, remise en état des accès
- ✓ Vérification du parc de contention
- ✓ Déclarations téléPAC / MAEC
- ✓ Commandes de matériel
- ✓ Remise en cause des marchés
- ✓ Réunions de préparation & mise à l'herbe

Suivi du cheptel pendant la saison

-  Contrôle hebdomadaire tous les mardis par un éco-pasteur
-  Réceptions et remises des passeports à chaque mouvement
-  Interventions sur site pour les réparations
-  Trois contentions annuelles pour la gestion du troupeau
-  Trois interventions de l'AVET pour le tri du bétail

Exemples d'investissements pour la pérennité du site

- ◆ Rénovation du parc de contention
- ◆ Reconstruction du mur du Gorgeais
- ◆ Curages
- ◆ Remplacement des clôtures

Pérenniser les partenariats pour protéger le site

-  Promouvoir les marais communaux (asso. Les Rouches / PNR)
-  Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (les Rouches /syndicat SMBL/ PNR/ GIDON)
-  S'assurer de la qualité des eaux (CCSVL SPANC / PNR / EPMP)



Un budget dans... le Budget communal



Dépenses	
AVET	4 057,00 €
Ecopasteur	6 507,00 €
Vétérinaire	7 430,40 €
boucles	288,62 €
participation PNR et dossier MAE	1 041,30 €
Heures agents technique	4 110,00 €
Heures secrétariat	869,50 €
Heures élus	4 565,76 €
Taxe marais	5 443,59 €
Travaux	11 570,40 €
Taxes foncières	4 600,00 €
fêtes du communal	321,98 €
Carburants	150,00 €
Coût total	50 955,55 €
Coût/ha	209,50 €
Coût/UGB	176,93 €

Recettes	
TOTAL	77 820,50 €
Bovins	64 955,64 €
Equins	12 864,86 €
Cout annuel pour la commune	50 955,55 €
BENEFICES	
Total	26 864,95 €
Bénéfice / ha	110,45 €
Bénéfice / UGB	88,48 €



Une taxe, mais pourquoi ?

La taxe de pâturage sur un marais communal est une redevance que les éleveurs doivent payer pour utiliser ces terres publiques pour leurs animaux.

Voici les principales raisons de son existence :

1. Une contribution pour l'entretien du site
2. Valorisation et gestion équitable du domaine public
3. Préservation de l'environnement & biodiversité
4. Une ressource pour la commune

La commune réinvestit l'excédent de la taxe dans l'amélioration des infrastructures communales telle que l'école publique, la voirie, le service technique, etc...

Cette source financière issue de la propriété indivisible des habitants permet de limiter le recours aux contributions locales des Lairousiens.



Le saviez-vous ?
Chaque année et avant la saison, le conseil municipal vote les taux de la taxe de pâturage.



Taux des taxes 2025 et vente d'herbe

Vente d'herbe	
Eleveur bovins	
Bovins – 2ans , bovins + 2ans	99,99 €/ha
Eleveur Equin PAC	
Chevaux + 6 mois	118,15 €/ha
Jument suitée	245,63€/ha

Taxe de pâturage	
Bovins – 2 ans et + 2ans	309,49 €/ UGB/ha
Chevaux + 6 mois	327,65 €/UGB/ha
Jument suitée	455,13 €/UGB/ha



Le saviez-vous ?
 2024, fut une année exceptionnelle d'un point de vue climatique. Le taux de chargement final était de 75% par rapport aux années précédentes.

Une taxe communale et des aides Européennes

🌍 Les MAEC : Un engagement pour l'environnement et l'agriculture

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) soutiennent les agriculteurs qui adoptent ou maintiennent des pratiques conciliants :

- ✓ Performance économique 🐄
- ✓ Préservation de l'environnement 🌿

📌 Pourquoi les MAEC sur le marais communal ?

Ces aides répondent aux enjeux du territoire :

- 💧 Qualité de l'eau
- 🦋 Protection de la biodiversité (contrats baisses)
- 🌱 Préservation des sols
- 🌡️ Lutte contre le changement climatique

■ **contrats baisses** ■

💰 Un soutien direct aux éleveurs

- ◆ L'aide est **intégralement reversée** aux éleveurs exploitants du marais
- ◆ Répartition équitable selon la **même base de calcul que la taxe** (UGB/Hectare)

⚖️ Un outil essentiel pour concilier agriculture et écologie au sein du communal ! 🌿



Une taxe communale et des aides Européennes



Voici quelques exemples de situations.

Les montants varis suivant le type d'animaux, leurs nombres et la PAC.



Eleveur bovins	Taxe perçue par la commune	aides MAEC reversées à l'éleveur	Coût après déduction MAEC	bovins - 2 ans présents	bovins de + 2 ans présents
X	1 584,28 €	1 547,26 €	37,02 €	0	10
Y	4 700,04 €	4 590,20 €	109,84 €	8	13
T	11 934,94 €	11 656,01 €	278,93 €	42	20
W	2 693,28 €	2 630,34 €	62,94 €	2	9

Eleveur Chevaux PAC	Taxe perçue par la commune	aides MAEC reversées à l'éleveur	Coût après déduction MAEC	Juments suitées présentes	juments + 6 mois présentes
W	4193,11 €	3868,15	324,96 €	0	15
Y	1118,16 €	1031,51	86,65€	0	4
Eleveur Chevaux Hors PAC					
X	495,35 €	0,00€	495,35 €	0	2